

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°- 2022 - PORTANT SUR L'INTERDICTION DE STATIONNEMENT DANS LA VILLE DE HERIN

Nous, Maire de la commune de HÉRIN,

Vu le code de la route;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière;

Considérant un chantier mobile pour Remplacement, renforcement et/ou recalage de poteaux en lieu et place dans toute la Commune de HERIN par la Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES;

Qu'il convient de règlementer la circulation et le stationnement dans toute la Commune.

ARRÊTONS

<u>Article 1</u>: Du LUNDI 24 JANVIER 2022 au VENDREDI 31 DECEMBRE 2022, le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le trottoir dans la zone d'intervention, au-grés du chantier mobile, dans le cadre de remplacement, renforcement et/ou recalage de poteaux en lieu et place par la Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES.

<u>Article 2</u>: La sécurisation et le balisage du chantier sera à la charge de la Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES sur la voirie.

<u>Article 3</u>: Les infractions au présent arrêté seront constatées par les Services de Police et poursuivies conformément à la Loi.

<u>Article 4</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la règlementation en vigueur et dans la Commune ;

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police de Denain ;
- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier ;
- Le Service Collecte de la SIAVED, 5 Bis Route de Lourches 59282 Douchy les Mines ;
- Monsieur le Responsable du Service Lutte contre l'Incendie ;
- Monsieur le Directeur de la Société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES 313 Rue des jolis champs 62800 LIEVIN ;
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux;
- ASVP:
- Aux riverains de la Commune de Hérin

Le DGS

La Porte du Hainaut



Le Maire.

Jean-Paul COMYN

Hôtel de Ville - 2, rue Jean Jaurès - 59195 Hérin Tél.: 03 27 20 06 06 - Fax: 03 27 20 06 07 contact@ville-herin.fr - www.ville-herin.fr

